

---

# Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec

---

Version révisée (2024)



  
**AGRCQ**

ASSOCIATION DES  
GESTIONNAIRES  
REGIONAUX DES  
COURS D'EAU  
DU QUÉBEC

# VERSION 2024

## **Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière des partenaires suivants :**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

## **et les Municipalités régionales de comté (MRC) et les villes suivantes :**

- MRC Abitibi
- MRC Abitibi-Ouest
- MRC Acton
- MRC Antoine-Labelle
- MRC Argenteuil
- MRC Arthabaska
- MRC Avignon
- MRC Beauce-Centre
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC Beauharnois-Salaberry
- MRC Bécancour
- MRC Bellechasse
- MRC Bonaventure
- MRC Brome-Missisquoi
- MRC Charlevoix
- MRC Charlevoix-Est
- MRC Deux Montagnes
- MRC Drummond
- MRC Kamouraska
- MRC La Côte-de-Beaupré
- MRC La Côte-de-Gaspé
- MRC La Haute-Yamaska
- MRC La Matanie
- MRC La Matapédia
- MRC La Mitis
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC La Rivière-du-Nord
- MRC La Vallée-de-la-Gatineau
- MRC La Vallée-de-L'Or
- MRC La Vallée du Richelieu
- MRC L'Assomption
- MRC Le Domaine-du-Roy
- MRC Le Fjord-du-Saguenay
- MRC Le Granit
- MRC Le Haut-Richelieu
- MRC Le Haut-Saint-Laurent
- MRC L'Érable
- MRC Les Chenaux
- MRC Les Collines-de-l'Outaouais
- MRC Les Etchemins
- MRC Les Jardins-de-Napierville
- MRC Les Laurentides
- MRC Les Maskoutains
- MRC Les Moulins
- MRC Les Pays-d'en-Haut
- MRC Lotbinière
- MRC Marguerite-D'Youville
- MRC Maria-Chapdelaine
- MRC Maskinongé
- MRC Matawinie
- MRC Mékinac
- MRC Memphrémagog
- MRC Minganie
- MRC Mirabel
- MRC Montcalm
- MRC Montmagny
- MRC Nicolet-Yamaska
- MRC Papineau
- MRC Pierre-de-Saurel
- MRC Pontiac
- MRC Portneuf
- MRC Rimouski-Neigette
- MRC Rivière-du-Loup
- MRC Roussillon
- MRC Rouville
- MRC Témiscamingue
- MRC Témiscouata
- MRC Val Saint-François
- MRC Vaudreuil-Soulanges
- Ville Gatineau
- Ville Laval
- Ville Lévis
- Ville Longueuil
- Ville Mirabel
- Ville Rouyn-Noranda
- Ville Sherbrooke

# Rédaction

## Coordination et rédaction

Claire Michaud, directrice générale, AGRCQ

## Comité de rédaction

Andréanne Blais, CRECQ  
Jonathan Daigle, MRC de l'Érable  
Sophie Delorme, MRC des Basques  
Pascal Grégoire, MRC Arthabaska  
Jean-Sébastien Laplante, MRC Drummond  
Simon Lajeunesse, MRC Haute-Yamaska  
Rock-Alexandre Tremblay, Université Laval

## Révision juridique

Me Prunelle Thibault-Bédard, avocate

## Révision de textes

Danielle Georges Chabot

# Révision

## Collaboration à la révision

Pascale Biron, Université Concordia  
Gabriel Charbonneau, Aubier Environnement  
Mikael Guillou, MAPAQ  
Éric Pariseau, MRC Arthabaska  
David Rousseau, MRC Le Haut Saint-Laurent  
Nicolas Stämpfli, Ville de Montréal  
Cyrille Taormina, MRC Rimouski-Neigette  
Maxime Tisserant, Ville de Montréal  
Simon Tremblay, UQAC

## Collaboration spéciale

MELCCFP

## Graphisme

Collectiv

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-9816421-2-7

© AGRCQ

Aucune reproduction de ce guide n'est autorisée à des fins de vente, en partie ou en totalité, ou à des fins de traduction, sans l'autorisation de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

## Références à citer

Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (2024). Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec. Québec : AGRCQ. (Version originale 2017)

Pour la section 3.4 : TURCOTTE, B. (2016). Dynamique des glaces de rivière. Dans Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (2017). Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec. Granby : AGRCQ..

Photo page couverture : Rivière Nicolet, Crédit : Pascal Grégoire, MRC Arthabaska

# Version 2017

## **Ce projet a été rendu possible grâce à la contribution financière des partenaires suivants :**

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)

## **et les Municipalités régionales de comté (MRC) et les villes suivantes :**

- Agglomération de La Tuque
- MRC Acton
- MRC Antoine-Labelle
- MRC Arthabaska MRC Avignon
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC Bécancour
- MRC Brome-Missisquoi
- MRC Charlevoix-Est
- MRC D'Autray
- MRC Drummond
- MRC La Côte-de-Beaupré
- MRC La Côte-de-Gaspé
- MRC La Haute-Côte-Nord
- MRC La Haute-Gaspésie
- MRC La Haute-Yamaska
- MRC La Matapédia
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC La Vallée-de-la-Gatineau
- MRC La Vallée-du-Richelieu
- MRC L'Assomption
- MRC Le Domaine-du-Roy
- MRC Le Fjord-du-Saguenay
- MRC Le Haut-Richelieu
- MRC Le Haut-Saint-François
- MRC Le Haut-Saint-Laurent
- MRC Le Val-Saint-François
- MRC Les Collines-de-l'Outaouais
- MRC Les Jardins-de-Napierville
- MRC Les Laurentides
- MRC Les Maskoutains
- MRC Les Pays-d'en-Haut
- MRC Les Sources
- MRC L'Islet
- MRC Lotbinière
- MRC Marguerite-D'Youville
- MRC Maria-Chapdelaine
- MRC Maskinongé
- MRC Matawinie
- MRC Memphrémagog
- MRC Minganie
- MRC Papineau
- MRC Pontiac
- MRC Portneuf
- MRC Rivière-du-Loup
- MRC Roussillon
- MRC Rouville
- MRC Sept-Rivières
- MRC Témiscamingue
- MRC Vaudreuil-Soulanges
- Ville de Rouyn-Noranda
- Ville de Saguenay
- Ville de Sherbrooke

# Version 2017

## Rédaction

### Comité de rédaction

Patrick Bernard  
Marie-Eve Brin  
Mathieu Charest  
Vincent Cordeau  
Guillaume Delair  
Sylvain Hénault  
Simon Lajeunesse  
Élise Phoenix  
François Potvin

### Responsable du comité de rédaction

Emilio Lembo

### Coordination de la rédaction

Marie-Catherine Derome, AGRCQ

## Révision

### Collaboration à la rédaction, ministères

Isabelle Bergeron, MFFP  
Dominic Boula, MPO  
Guillaume Bourgeois, MAMOT  
Élisabeth Bussièrès, MDDELCC  
Amélie Genois, MSP  
Bert Klein, MFFP  
Claire Michaud, MDDELCC  
Pierre Pelletier, MAMOT  
France Pouliot, MPO  
Jolyanne Roberge, MFFP

### Révision linguistique

Isabelle Dowd

### Collaboration à la rédaction, chercheurs et professionnels

Isabelle Breune, Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Thomas Buffin-Bélanger, UQAR  
Sylvain Jutras, Université Laval  
Robert Lagacé, Université Laval  
Aubert Michaud, IRDA  
Éric Prido, Environnement XM CO-OP  
Benoit Turcotte, Université Laval

### Révision juridique

Me Isabelle Landry, BCF

### Conseillers juridiques

Me Caroline P. Fontaine,  
Paradis, Lemieux, Francis, avocats

# Table des matières

## **Avant propos**

## **Contexte légal**

Chapitre 1

## **Gestion régionale des cours d'eau au quotidien**

Chapitre 2

## **Dynamique de cours d'eau**

Chapitre 3

## **Fonctions écologiques des cours d'eau et de leurs bandes riveraines**

Chapitre 4

## **Impacts de la gestion des cours d'eau**

Chapitre 5

## **Projets novateurs**

Chapitre 6

## **Les plans régionaux des milieux humides et hydriques**

Chapitre 7

## **Annexes**

# Avant-propos

Déjà confié aux MRC depuis 2001 en vertu du Code municipal, l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (LCM), en 2006, est venue renforcer le rôle des MRC en matière de gestion des cours d'eau du Québec à des fins de sécurité civile. Les MRC ont notamment l'obligation d'assurer le libre écoulement de l'eau des cours d'eau sous leur juridiction, lorsqu'elles sont informées d'une obstruction menaçant la sécurité des biens et des personnes (LCM, article 105). De plus, elles ont le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien (curage) des cours d'eau (LCM, article 106).

Afin d'encadrer ces responsabilités et ces pouvoirs, une majorité de MRC se sont dotées d'une politique de gestion des cours d'eau et d'un règlement sur les matières relatives à l'écoulement des eaux. Une expertise spécifique en gestion de cours d'eau s'est par conséquent développée au niveau régional et ce, en fonction des réalités intrinsèques aux enjeux des territoires. Ainsi, la majorité des MRC se sont dotées d'une ressource professionnelle en gestion des cours d'eau: le gestionnaire régional de cours d'eau. Entre l'application réglementaire, la gestion de projets, la coordination de travaux, les demandes d'autorisations ministérielles, l'implication, la représentation dans divers organismes environnementaux (ex. OBV) et la mise à jour en continue des connaissances, ces professionnels des MRC sont amenés à intervenir sur de nombreux aspects relatifs non seulement à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, mais également en aménagement du territoire et génie civil.

En 2011, devant la multiplicité et la complexité des enjeux abordés par les gestionnaires de cours d'eau dans un cadre législatif récent, les praticiens ont ressenti un besoin inhérent de se rassembler, afin de mettre en place une communauté de pratiques: l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ). La mission première fut de soutenir les membres dans l'exercice de leur fonction et de mettre sur papier les connaissances et les solutions acquises au fil des expériences. Celles-ci se devaient d'être respectueuses du cadre juridique et elles avaient pour objectif d'enrichir la vision de la gestion des cours d'eau au Québec. De cette volonté est née la première version du Guide de gestion des cours d'eau du Québec en 2016. Élaboré par les gestionnaires de cours d'eau, pour les gestionnaires de cours d'eau, avec la collaboration d'experts scientifiques provenant de diverses universités et ministères, ce guide est rapidement devenu LA référence en matière de gestion des cours d'eau au Québec pour tous les praticiens œuvrant de près ou de loin avec les cours d'eau.

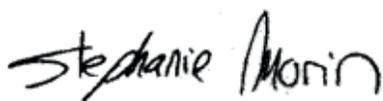
Depuis cette première parution, les connaissances scientifiques et techniques sont en continue expansion, liées à un monde en changement accéléré en raison des crises climatiques et du déclin de la biodiversité. Fort heureusement, ces crises ont engendré un changement de paradigme important quant au rapport que la société québécoise souhaite avoir avec son environnement. D'abord axée sur l'optimisation du rendement des parcelles agricoles par le drainage des terres au sud du Québec dans les années 1950 et suivantes, la gestion des cours d'eau entame à présent un tout autre tournant: celui de la reconnaissance de l'importance des services écologiques que rendent les cours d'eau dans un système en équilibre dynamique, la gestion durable. Par conséquent, de multiples chantiers réglementaires ont découlé de ce nouvel état de référence, afin de considérer les impacts des activités anthropiques sur cet équilibre. Mentionnons notamment la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui n'avait pas été modifiée substantiellement depuis son entrée en vigueur en 1972, et ses règlements d'application (voir le régime transitoire et permanent - à paraître) en lien avec l'impact des inondations 2017-2019 et qui ont chamboulé les méthodes de travail des praticiens des municipalités régionales et locales.

Le monde municipal s'est également vu attribué de nouveaux rôles et responsabilités dans la préservation et la restauration des milieux naturels, pensons notamment à l'entrée en vigueur de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) et ses règlements, ainsi que la nouvelle obligation en découlant des MRC quant à l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques.

Par conséquent, il s'est avéré essentiel pour l'AGRCQ de revoir le contenu de certaines sections de son Guide de gestion des cours d'eau, afin de mettre à jour le cadre législatif récent et intégrer les nouvelles obligations des MRC en lien avec la LCMHH et les Plans régionaux des milieux humides et hydriques. Soucieuse de soutenir ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, l'AGRCQ s'est donné la mission de représenter et rassembler les gestionnaires de cours d'eau, mais également de contribuer au développement de leurs compétences. Ainsi, le guide s'accompagne de formations et webinaires développés par l'association et offerts en formation continue. Le guide sera mis à jour régulièrement en fonction des modifications réglementaires à venir, notamment pour les dispositions normatives visant les zones inondables, les rives et le littoral des lacs et cours d'eau.

La réalisation du guide a été rendue possible grâce à la contribution financière et au soutien du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP). De plus, nous tenons à remercier chaleureusement les nombreuses MRC et les villes/MRC du Québec qui ont répondu positivement à notre demande de soutien financier. Leur générosité a réaffirmé la nécessité de ce guide. La collaboration du réseau d'experts provenant du milieu professionnel (voir liste) a permis encore une fois d'enrichir la nouvelle version de cet outil. Finalement, je tiens à souligner le travail exceptionnel de la directrice générale, Mme Claire Michaud, dans la coordination de la révision du guide, des rédacteurs et des réviseurs qui ont mis beaucoup d'efforts, de détermination et de temps. L'équipe est composée de personnes passionnées (MRC, MELCCFP, chercheurs, consultants, etc.) qui ont cru à ce projet et qui y ont pris part avec beaucoup de sérieux.

En souhaitant que ce guide puisse poursuivre son objectif d'être votre référence en matière de gestion régionale des cours d'eau au Québec,



**Stéphanie Morin,**  
**présidente AGRCQ**  
MRC d'Argenteuil



Crédit photo : S Morin